

## ABONNEMENT

| Saumur     |        |
|------------|--------|
| Un an      | 18 fr. |
| Six mois   | 9      |
| Trois mois | 4 50   |
| Poste      |        |
| Un an      | 20 fr. |
| Six mois   | 10     |
| Trois mois | 5      |

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

## INSERTIONS

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Annonces, la ligne..... | 20 |
| Réclames, — .....       | 30 |
| Faits divers — .....    | 75 |

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 JANVIER

Nous recevons la lettre suivante :

Société Anonyme Angers, le 6 janvier 1893.  
Du Gaz d'Angers

## DIRECTION

« Monsieur le Directeur,

J'apprends fortuitement, à la dernière heure, que vous avez reproduit l'article du *Journal de Maine-et-Loire* qui conteste mon éligibilité à la Chambre de Commerce.

Il m'importe d'assurer mes compatriotes saumurois, que trois anciens Présidents du Tribunal de Commerce, membres de la Chambre, recommandent ma candidature, et que je suis disposé, si les électeurs m'accordent leur confiance, à soutenir la validité de mon éligibilité devant la juridiction compétente.

Le temps faisant matériellement défaut pour que vous puissiez insérer demain tous les textes, je vous prie et vous requiers au besoin, Monsieur le Directeur, de publier demain, à leur défaut, la présente lettre avec son en-tête imprimée.

Je compte pour cela sur votre loyauté.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P. BIGEARD.

Nous ne faisons aucune difficulté pour insérer la réponse de M. Bigeard, mais nous ferons remarquer notre étonnement de voir trois anciens présidents du Tribunal de Commerce recommander comme candidat le représentant d'une industrie dont les intérêts sont diamétralement opposés à ceux du commerce local.

Nous espérons que les électeurs leur feront voir que le choix de la défense de leurs intérêts leur appartient à eux seuls et qu'ils nommeront

M. BIDEAU

Exportateur des produits du pays.

J. D.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3<sup>e</sup> page.

## Un trio de Scandales

L'imbroglio du Panama n'est pas le seul événement scandaleux qui occupe en ce moment l'attention de l'Europe. Tantôt c'est l'Italie, avec ses banques d'émission, qui nous étale une nouvelle plaie d'argent; tantôt c'est l'affaire des fusils juifs, qui soulève l'émotion chez nos voisins et ennemis les Allemands; mais l'affaire des fonds guelfes pourrait bien dépasser tout ce que l'on a encore vu jusqu'à ce jour.

Les révélations faites par le journal socialiste *Vorwaerts*, au sujet de la répartition du fonds guelfe, défraient en ce moment, à Berlin, toutes les conversations et causent, dans tout l'empire, une émotion profonde. On réclame des explications catégoriques de la part du gouvernement.

Les démentis de quelques journaux gouvernementaux sont loin de concorder avec une note officielle très maladroite qui a été publiée.

Après avoir dit qu'on a essayé de faire chanter les signataires de quittances, le gouvernement déclare que jamais on n'a exigé des quittances des bénéficiaires du fonds guelfe; puis, quelques lignes plus bas, il affirme que les quittances ont été brûlées.

Tous les journaux relèvent ces contradictions et ajoutent que le gouvernement se trompe s'il croit l'incident clos.

On dit que tous les documents publiés par le *Vorwaerts* sont depuis longtemps entre les mains des chefs du parti socialiste, qui, avant de les faire paraître dans leur journal, les avait fait proposer à plusieurs maisons de librairie étrangères. Ces documents ont, pa-

rait-il, beaucoup voyagé: ils sont allés jusqu'à Paris où ils ont été proposés à plus de dix libraires, mais ils ont été partout refusés et sont restés pour compte au parti socialiste qui s'est, en désespoir de cause, décidé à les publier dans le *Vorwaerts*.

Inutile d'insister sur ce point que la consigne est à l'étouffement, ce qui ne nous empêchera pas de revenir sur cette dernière question.

En attendant, nous donnerions au moins un grand exemple à l'Europe en faisant une lesive complète. J. D.

## PALAIS BOURBON

Couloirs peu fréquentés, mais dans les quelques groupes vive émotion au sujet des bruits d'après lesquels certains membres du Parlement seraient arrêtés avant l'ouverture de la session.

Ces bruits ont pris naissance après l'interrogatoire de M. Baïhaut chez M. Franqueville. On n'a aucun renseignement sur l'état de l'instruction du Panama.

Tous les groupes de la Droite se réuniront mardi matin afin de s'entendre au sujet d'un candidat à la présidence de la Chambre. Il est sûr que le candidat sera M. Méline, dont le nom réunira un grand nombre des suffrages de la gauche.

## PANAMA

Les sous-commissions ont commencé leurs opérations.

L'une est chargée de comparer les chèques avec les talons, l'autre recherchera quel a été le rôle de la Compagnie dans le pétitionnement, en faveur de l'émission des valeurs à lots.

M. Baïbant a été longuement interrogé avant-

hier par le juge d'instruction. On lui a demandé des détails sur un chèque de 500,000 francs qui a été trouvé avec une attribution qui semble le désigner.

Les explications qu'il a données ne pouvaient entraîner son arrestation, étant donné qu'aucun des dix députés ou sénateurs déjà connus n'est arrêté, mais il a été décidé par M. de Franqueville qu'il serait au nombre des inculpés, dont le nombre est alors porté à onze.

Il vient d'être établi au petit parquet, tout près du cabinet de M. de Franqueville, un bureau spécial réservé aux membres délégués de la Commission d'enquête. Le juge d'instruction ne peut pas se dessaisir des pièces saisies, mais il en donnera communication à la Commission dans ce bureau.

Relativement aux anciens ministres compromis dans l'affaire de Panama, le bruit court au palais que M. le juge Franqueville serait dessaisi et que les inculpés seront cités devant le Sénat constitué en Haute Cour de justice.

## INFORMATIONS

## LA DÉMISSION DE M. LOUBET

Un journal du soir annonce que M. Loubet a remis hier matin sa démission à M. Carnot. Ce serait la conséquence de son interview avec le *Petit Marseillais* au sujet de laquelle il était prévenu d'une interpellation dès la rentrée.

M. Carnot a prié M. Loubet de différer de 48 heures la publication de sa résolution. M. Loubet aurait consenti.

## LA RECONSTITUTION DU PANAMA

La *Cocarde* assure que MM. Rothschild et Hirsch mettent à la disposition de la nouvelle Société de Panama, qui est sur le point de se constituer, vingt-cinq millions chacun (??).

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

Jacques, ainsi délivré, eut une exclamation bien heureuse.

— Ma mère ! dit-il, en se précipitant d'abord vers Claudine qui, pâle et tremblante, pressait Marthe dans ses bras.

— J'avais grand-peur pour elle ! répondit l'excellente femme. Regarde-la, dit-elle, en montrant sa compagne à peine émue. C'est une intrépide, cette Marthe !... D'où vient ce secours, mon enfant ?

Un homme, monté sur un cheval blanc dont la conleir se confondait avec la neige, s'approcha des voyageurs en détresse. Il offrit ses services, aidant Jacques à relever le cheval couché sur le flanc; puis, prenant l'animal, qu'il venait de tuer et qui était étendu à ses pieds, il le souleva par la peau du cou, comme un chasseur prend un lièvre, et le jeta sur le bas côté de la route.

— Voilà le dîner servi pour ses pareils, dit en riant l'inconnu.

Il s'approcha ensuite des personnes qu'il avait secourues, et demanda avec intérêt si elles avaient été très effrayées. Aux remerciements de Claudine, il répondit fort simplement. Habitué à parcourir souvent à cheval la route de Suze à Lans-le-Bourg, il s'était familiarisé avec la rencontre de ces animaux carnassiers, et voyageait assez bien armé pour n'avoir point à les redouter.

— Du reste, ajouta-t-il, ces vilaines bêtes s'aventurent rarement aussi loin de leurs repaires; elles se font, malheureusement, une large part dans les bergeries isolées.

La taille de cet inconnu se détachait, haute et sombre, sur la neige, dont la blancheur perceait l'obscurité. Enveloppé de la tête aux pieds dans un ample vêtement de fourrure, il était impossible de distinguer les détails de sa personne; mais à sa voix, à ses paroles, Marthe comprit que cet étranger n'était point un paysan.

Au moment où le traîneau reprit sa course, l'étranger toucha légèrement les flancs de son cheval du bout de ses éperons; l'animal, qui n'attendait que ce signal, secoua la tête et s'élança à toute vitesse dans la direction de Lans-le-Bourg.

VIII

Un mouvement inusité en cette saison se produit à l'auberge du *Pont-de-l'Arc*. C'est un va-et-vient incessant, un défilé de traîneaux qui déversent sur le perron les invités, les parents de la mariée.

De la fenêtre de sa chambre, Marthe observe cette animation. Le soleil est brillant, le ciel sans nuages, mais l'air, transparent et pur, est glacial. Les belles filles de Lans-le-Bourg bravent la température. Coiffées du gracieux petit chapeau à l'Italienne, dont la forme est couverte de fleurs, elles abritent à peine leurs éclatantes toilettes sous une légère cape de laine. Marthe doit également songer à s'habiller.

En faveur de la jeune mariée, elle a modifié, pour ce jour, la sévérité de son deuil. Sa robe de laine est remplacée par un costume de faille noire aux reflets mats et sans éclat. Aux garnitures de crêpe, elle a substitué deux rangs de dentelle blanche qui s'attachent au corsage par un bouquet sans feuillage de pâles roses thé. Marthe a complètement renoncé aux bijoux; mais elle n'a pu se défendre de glisser dans ses cartons quelques fleurs artificielles, véritables objets d'art.

Ce charmant ornement éclaire, pour aujourd'hui, la tristesse de sa mise. Pourquoi frapper péniblement les yeux de l'heureuse épousée ?

Tout le monde est réuni dans la salle d'en bas; Marthe traverse les groupes et vient prendre sa place auprès de la mariée. A peine lui a-t-elle rendu son affectueux baiser, que le cortège se forme pour se rendre à l'église. Marthe est seule, embarrassée. Quel est, de tous les hommes qui sont là, celui qui doit l'accompagner ?

Au moment où, levant les yeux, elle cherche autour d'elle, un jeune homme, que François salue avec respect, s'approche, conduit par le jeune marié.

— Marthe, dit-il, voici M. l'ingénieur dont je vous ai parlé, qui veut bien me servir de garçon d'honneur... Ma sœur, continue François en jetant sur la jeune fille un regard de fierté.

Après cette courte et simple présentation, François retourne à son poste et laisse Marthe en présence de l'inconnu.

(A suivre.)



#### LE DÉFENSEUR DE M. COTTU

C'est M. Martini qui prendra la défense de M. Cottu, en remplacement de M. Léon Renault.

#### LES ANARCHISTES

Le bruit court que plusieurs commissaires de police seraient chargés de procéder à des perquisitions chez les anarchistes militants dont on connaît les projets pour le jour de la rentrée des Chambres.

Le Journal officiel publie un arrêté interdisant comme livres d'enseignement ou de prix dans les écoles publiques ou libres les catéchismes diocésains de Rennes et de Luçon.

#### L'IMPOT SUR LES VÉLOCIPÈDES

M. Ribot a reçu ce matin les délégués de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques de l'Union vélocipédique de France et du Touring-Club.

Ces messieurs lui ont remis une pétition portant 25,000 signatures, relative au projet d'impôt sur les vélocipèdes, demandant que cette taxe soit de 5 fr. au lieu de 10 et que certaines classes intéressantes de travailleurs puissent bénéficier d'une réduction ou même d'une exemption de taxe.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 janvier 1893.

Les baissiers ont moins réussi aujourd'hui dans leurs tentatives d'effondrement, ils éprouvent en effet une résistance dont ils auront difficilement raison, dans les demandes du comptant plus abondantes par suite du détachement des coupons. Le 3 0/0 est en reprise à 94.45 et le 4 1/2 à 105.65.

La Rente Italienne ex-coupon de 2.17 cote 90.40, ce qui représente le cours de 92.27. L'Extérieure est à 64 fr. ex-coupon.

L'action de la Banque de France est mieux tenue à 3.775.

Le Crédit foncier regagne à 941 une partie des 30 francs d'acompte détachés au jour d'hui.

La Banque de Paris coupon de 20 fr. déduit est à son cours de la veille.

La Société Générale se maintient aux environs de 470 fr. soutenue par la fixité de son revenu qui représente le taux de capitalisation d'environ 5 1/2 0/0.

Le Crédit Lyonnais est en reprise à 742, le public étant revenu un peu tard de l'erreur inqualifiable dans laquelle il était tombé hier.

Le Comptoir National d'Escompte clôture à 477.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran cote 304 et 305.

Les Chemins Economiques valent 418 fr. Ch. HEYMAN et C<sup>o</sup>, 10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

#### NOUVELLES MILITAIRES

##### LE NOUVEAU COLONEL DU 20<sup>e</sup> RÉGIMENT DE DRAGONS

M. Cersoy entra à l'École de Saint-Cyr en 1837; le 1<sup>er</sup> octobre 1839, il était nommé sous-lieutenant au 8<sup>e</sup> de lanciers.

Après un stage d'un an à l'École de Saumur, il en sortit le 1<sup>er</sup> octobre 1862 avec le numéro 20 sur 44 élèves. Le 12 août 1866, il fut promu lieutenant au corps. Deux ans plus tard il retournait à l'École de cavalerie en qualité de lieutenant et y obtenait le numéro 8 aux examens de sortie.

Le lieutenant Cersoy se distingua en 1870; il eut deux chevaux successivement tués sous lui.

M. Cersoy était lieutenant-colonel du 3<sup>e</sup> de cuirassiers depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1889 quand le décret du 29 décembre 1892 lui a conféré le commandement du 20<sup>e</sup> de dragons.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

#### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

### Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25 SAUMUR.

| Heures.                       | Baromètre. | Thermomètre. |
|-------------------------------|------------|--------------|
| Hier soir, à 5 h.             |            | — 2°         |
| Ce matin, à 8 h.              |            | — 4°         |
| Midi,                         | 751 m/m    | — 4°         |
| Hausse                        | » m/m      |              |
| Baisse                        | 8 m/m      |              |
| Température minima de la nuit |            | — 6°         |

Nous ne voudrions pas récriminer contre les employés de la poste, qui sont littéralement surmenés à cette époque et font positivement des prodiges; mais réellement, en présence du service tel qu'il est fait chaque semaine du nouvel an, nous avons le droit d'envoyer toutes nos malédictions à l'administration dite supérieure qui depuis tant d'années ne prend aucune mesure pour parer à ce surcroît de besogne.

Un reproche que nous ne nous gênons pas pour adresser, c'est celui que mérite la municipalité pour l'état de malpropreté inouïe dans lequel elle laisse les rues depuis les froids. Forcer les riverains à briser la glace devant chez eux, c'est bien, mais c'est à la voirie qu'incombe de les enlever, et depuis plus de huit jours nous les voyons séjourner en tas avec des immondices de toutes sortes.

La police est impuissante contre la gelée, et ne peut exiger des habitants de casser la glace au fur et à mesure qu'elle se produit, surtout si les tombereaux municipaux ne viennent pas enlever les amoncellements. Il est donc urgent de multiplier les tombereaux; car, lorsque le dégel viendra, les rues de la ville seraient transformées en un véritable dépôt de fumier.

pas nommée; mais il considéra comme un bonheur le hasard qui l'avait en quelque sorte obligé à prendre la parole, et il rentra chez lui véritablement heureux d'avoir éclairci des faits que le monde avait déformés, sans autre raison pour le faire que sa disposition naturelle à tout interpréter dans le sens le moins bienveillant.

Mais madame d'Etoges et M. de Saint-Ibal étaient-ils aussi convaincus que le baron se le figurait et qu'ils avaient voulu le paraître?

Ce serait mal connaître le cœur humain que de le supposer, et nous nous empresserons, quoique à regret, de déclarer que la duchesse fut à peine seule, qu'elle reprit tous ses doutes, et que M. de Saint-Ibal, qui n'avait fait le sacrifice des siens que par politesse, se hâta de se dédommager de cette concession en allant raconter, dans deux ou trois maisons, la disparition de mademoiselle d'Estouville, et sa rencontre avec elle dans un cabinet de lecture, où elle venait demander un roman licencieux.

Tout cela fut dit avec une parfaite convenance de langage qui serait aujourd'hui une exception, mais qui était dans les habitudes de tous les hommes bien élevés à cette épo-

#### Vol rue d'Orléans

Un vol a été commis cette nuit chez M. Salmon, fabricant d'articles de cave, 74, rue d'Orléans.

Les ouvriers avaient travaillé jusqu'à onze heures, et ce matin, à huit heures, M<sup>me</sup> Salmon trouvait la porte du bureau ouverte, des papiers en désordre, et la caisse fracturée en plusieurs endroits, sans qu'on ait pu la forcer et l'ouvrir.

Les voleurs n'ont pu s'emparer que de 4 à 5 francs en timbres-poste.

Les outils qui ont servi à commettre cette tentative de vol appartiennent aux ouvriers de l'établissement, et ont été ensuite cachés sous une table dans un magasin.

La police s'est rendue sur les lieux. Les voleurs ont escaladé un mur qui se trouve rue de la Maremaillette, au fond de l'établissement.

M. et M<sup>me</sup> Salmon n'ont entendu aucun bruit insolite pendant la nuit.

Nous ne pouvons, pour l'instant, que nous borner à ces simples détails, M. le commissaire de police devant faire dans la journée des perquisitions qui pourraient bien être fructueuses.

### La nouvelle gare de Saumur

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous prier d'insérer dans votre honorable journal la lettre qui m'est adressée par M. A. Pottier, conseiller général de Maine-et-Loire :

Paris, 2 janvier 1893.

Mon cher ami,

Je reçois ce matin de M. Condreuse, député, la lettre ministérielle que je vous adresse ci-joint.

En votre qualité de secrétaire de la délégation chargée de se rendre à Paris pour la question de la nouvelle gare (C<sup>o</sup> d'Orléans), vous devez, avant tout autre, recevoir cette communication et je vous laisse le soin d'en livrer la publication aux journaux de Saumur, après avoir consulté M. E. Sabatier, qui a bien voulu se joindre à nous dans les démarches que nous avons faites près de M. le Ministre des Travaux Publics.

Voici la lettre de M. le Ministre :

Ministère des Travaux Publics Paris, 2 janvier 1893.

CABINET DU MINISTRE

« Monsieur le député et cher collègue,

» Vous avez bien voulu appeler mon attention sur diverses demandes de la ville de Saumur tendant à obtenir l'amélioration des dispositions précédemment approuvées par mon administration pour l'agrandissement de la gare.

» Les demandes dont il s'agit ont été l'objet d'un examen attentif, à la suite duquel la

Compagnie d'Orléans a proposé d'apporter à ces dispositions les modifications ci-après :

» Création d'une annexe de 3 m. 40 de profondeur devant le vestibule de départ; — couverture des trottoirs de la cour, au moyen de marquises en encorbellement devant ce même vestibule et celui de l'arrivée; — suppression, sur 20 mètres, du mur séparant la cour de la route de Saint-Lambert et modification corrélative du profil de la cour; — enfin remplacement des marquises isolées couvrant les trottoirs des voies par une halle de stationnement de 114 mètres de longueur.

» Ces modifications m'ont paru devoir donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux réclamations de la ville de Saumur, et je m'empresse de vous informer que, par décision de ce jour, j'y ai donné mon approbation.

» Agréer, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics,

» Signé: VIETTE. »

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos sentiments distingués.

A. GIRARD.  
E. SABATIER.

#### Cours d'Allemand

Les cours d'allemand de M. Lévy auront lieu à la Mairie, salle de la Justice de paix.

#### Théâtre de Saumur

La représentation de lundi prochain a été affichée. Nous avons une reprise de la *Fille de Mme Angot* avec une interprétation peu ordinaire. C'est M<sup>me</sup> Desgoria, première chanteuse, qui tiendra le rôle de Clairette, M<sup>me</sup> Vallier chantera M<sup>o</sup> Lange, et M. Yves Guillou celui de Pomponnet.

Nous espérons que l'œuvre si populaire de Lecocq aura plus de bonheur que n'a eue la troupe Bodinier, dont la deuxième tentative à Saumur n'a pas été couronnée de succès.

#### Accident à Angers

M. Hodé, chef de bureau à la préfecture d'Angers, a été victime, dimanche dernier, d'un accident assez grave.

A l'occasion du premier de l'an, il rendait ses visites, lorsqu'arrivé rue Volney, au coin de la rue Chèvre, il tomba si malheureusement qu'il se fit de graves contusions au bras droit.

Plusieurs amis qui se trouvaient avec lui le relevèrent et le conduisirent à son domicile, rue Tarin, 12.

M. Hodé a le bras et l'épaule encore enflés, mais son état s'est amélioré.

M. Misurier, sous-préfet d'Embrun, est nommé sous-préfet de Loudun, en remplacement de M. Ganesco, mis en disponibilité.

## SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Un instinct secret avertit Léonce que madame d'Etoges voulait faire une brusque invasion dans ses sentiments les plus intimes, et comme il se défiait de sa candeur, quoiqu'il ne voulût pas s'en corriger, il jugea plus prudent de sortir, ce qu'il ne fit qu'après avoir encore remercié la duchesse de toutes ses bontés pour lui.

— Tout l'esprit des femmes serait bien inutile, dit-elle après son départ, si tous les hommes étaient comme lui. Avec sa droiture et sa simplicité, il a fait tout ce qu'il a voulu de M. de Saint-Ibal et de moi. Ces grands enfants ne sont pas faciles à conduire: je plains bien mademoiselle Loubert.

XII

Léonce n'avait pas cherché l'occasion de justifier Suzanne, et si madame d'Etoges n'eût pas parlé d'elle, il ne l'aurait certainement

traversée sans laisser sa tête en chemin, c'était bien moins parce qu'il avait eu le soin de s'éloigner des honnêtes gens, que parce qu'il avait pris la sage précaution de se rapprocher des coquins. Nous citons textuellement, sans prendre la responsabilité de ces désignations. Pendant l'Empire, le vicomte de Lorry avait été quelque chose dans la maison de Madame, mère de l'Empereur; en 1825, il était gentilhomme de la chambre du roi Charles X.

Il écouta attentivement l'histoire de la disparition de mademoiselle d'Estouville, et quand M. de Saint-Ibal eut fini de la raconter, il se plaça devant la cheminée en homme qui a l'habitude de ce champ de bataille des colporteurs d'anecdotes, et dit:

— Moi, j'ai de bonnes raisons pour croire à l'oncle, et j'y crois.

— Conte-nous cela, vicomte, dit la vieille marquise de Garches; cela doit être curieux.

(A suivre)

#### BOURSE DE PARIS

Du 6 Janvier 1893

|                     |     |    |
|---------------------|-----|----|
| 3 0/0.              | 94  | 45 |
| 3 0/0 amortissable. | 95  | 25 |
| 4 1/2.              | 103 | 15 |



Loudon. — Les pertes causées par l'incendie du château de Bourkany sont évaluées à 400.000 fr. pour les bâtiments et à 43.000 fr. pour le mobilier.

Ainsi que nous l'avons dit, elles sont couvertes par une assurance.

A Ancenis, la Loire, qui depuis huit jours charriait de nombreux glaçons, s'est prise complètement mercredi en l'espace de deux heures à peine, chose que l'on n'avait jamais vue.

### Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du 5 janvier 1893

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVEAU

#### Ce que peut coûter un lièvre

Le matin du 12 décembre dernier, Achard, Auguste, prit son fusil sous son bras et, sifflant son chien, *querens quem devoret*, finit par lever un lièvre sur la propriété de M. de Joffre. De là, le lièvre, suivi de son chien, s'engagea sur la propriété gardée de M. de Terrebasse où il fut tué, au dire d'un témoin, bien que ce point n'ait pu être établi.

Le grief qui reste à la charge de Achard est donc d'avoir appuyé son chien, quand le gibier s'est engagé sur une terre gardée, ou tout au moins de ne pas l'avoir rappelé, comme il le devait faire, d'après la jurisprudence admise en pareille circonstance.

Ce n'est point par le garde que Achard a été vu, c'est sur une dénonciation que ce dernier, après enquête, a poursuivi le délinquant. L'affaire ne vient donc pas sur procès-verbal, mais sur citation directe.

Plusieurs témoins sont entendus. Le premier, Félix Achard, est un cousin-germain du prévenu, mais leurs relations sont loin d'être bonnes. A son attitude embarrassée, on devine que le dénonciateur n'est pas loin, comme le fera remarquer plus tard le défenseur. C'est lui qui dit avoir vu son cousin tirer sur le lièvre, dans la propriété de M. de Terrebasse.

Proutault a vu le lièvre passer à portée de Achard, sur la propriété gardée, mais celui-ci ne l'a pas tiré.

Molinière a vu tirer un coup de fusil, mais n'a pu rien distinguer à la distance où il était.

Le témoignage de Cigogne est le plus important. Il résulte en effet de sa déposition que le chien a pour suivi le gibier sur la chasse défendue, sans que son maître ait fait les efforts nécessaires pour le rappeler. Achard prétend qu'il n'a pu le faire, son chien se trouvant trop loin.

Le tribunal, faisant droit aux conclusions du demandeur, condamne Auguste Achard à 50 francs d'amende et 20 fr. de dommages-intérêts.

Ce qui met le lièvre à bien cher la livre.

## UNE RÉVOLUTION VITICOLE

### Le plâtre doublant la vendange

Il faut évidemment une attention soutenue et un jugement excellent pour distinguer, au milieu des nombreux systèmes de défense de la vigne contre le phylloxéra, le plus efficace. Nous n'en voyons que deux : l'emploi d'engrais spéciaux pour soutenir la vigne, et lui redonner à la longue des racines aussi dures que celles qu'elle avait autrefois, et enfin le greffage sur pieds américains.

Refaire à la vigne française les racines dures qu'elle avait il y a mille ans, c'est long ; les prendre toutes faites dans les vignes américaines, c'est plus court.

La place qui nous est réservée dans l'*Echo Saumurois* du dimanche est trop petite pour que nous nous étendions longuement sur les expériences faites par M. Oberlin de Beblaindeim et par MM. Batanchon et Condeminal à la Chapelle-de-Guinchay (Saône-et-Loire). Allons de suite au fait, mais nous croyons devoir prévenir nos lecteurs que ces essais n'ont chance de réussite que dans des terres riche-

ment pourvues d'azote organique, comme le fait, du reste, justement remarquer M. Grandeau.

Les essais ont été faits sur des *Gamays* et des *Pineaux fins* greffés sur *Riparia*.

M. Oberlin est le premier expérimentateur (1890).

Il avait essayé les formules Georges Ville, frappé qu'il avait été de lire que l'azote était inutile à la vigne.

Il avait, au contraire, de son côté, reconnu que l'acide phosphorique et la potasse ne lui avaient donné que des résultats peu appréciables, tandis que les engrais azotés lui avaient fourni des résultats toujours sérieux !

Était-ce donc au plâtre qu'il fallait attribuer les résultats obtenus par Georges Ville ?

M. Oberlin étudia cette question ; il essaya par hectare.

|                                  | kil. de raisins |
|----------------------------------|-----------------|
| 240 kil. de plâtre, et il obtint | 22.680          |
| 2.400 — — — — —                  | 38.000          |
| 4.800 — — — — —                  | 42.000          |

Ce dernier chiffre représente 315 hectolitres à l'hectare et la dépense n'est que de 30 francs ! L'engrais incomplet n° 6 K, de Georges Ville, coûte par hectare 175 fr., et on n'obtenait que 20.000 kil. Quelle différence !

Mais, pour arriver à ce chiffre fantastique, M. Oberlin a constaté qu'il fallait absolument une terre très riche en fumier, c'est-à-dire en azote. Georges Ville affirmait que le fumier était même nuisible.

*Pas de plâtre sans fumier, pas de fumier sans plâtre*, pose en principe M. Oberlin, sans engrais naturel ou sans engrais chimique.

*Pas de récolte !* Voilà qui est bien établi ! L'effet du plâtre est tellement prodigieux que nous citons les expériences suivantes de M. Oberlin.

|                               | Récolte de raisin en kil. |
|-------------------------------|---------------------------|
| Sans amendements              | 4.680                     |
| Engrais Ville (1.000 kil.)    | 8.640                     |
| — dose décuple                | 11.360                    |
| — dose 20 fois plus forte     | 20.500                    |
| 240 kil. de plâtre, SEULEMENT | 22.680                    |

En terre maigre, c'est-à-dire sans fumure, le résultat a été nul, tant avec le plâtre seul qu'avec l'engrais G. Ville. M. Oberlin conseillait 2.000 kil. de plâtre, incorporé totalement ou en partie au fumier de ferme, soit à l'étable, soit dans les tas, soit en compost.

M. Oberlin l'a incorporé au sol en deux fois : une première partie a été mise enfoncée dans des trous autour du cep, l'autre a été ajoutée en couverture avant le dernier labour.

Frappé de l'importance de ces résultats, M. Grandeau engagea MM. Condeminal et Batanchon à les répéter. Il leur conseilla de mettre 1.000 kil. dans le fumier ou les composts, et les 1.000 autres kil. seraient répandus à la volée, avant le labour du printemps.

Nous nous tenons à la disposition de ceux de nos lecteurs qui désirent savoir à quelles sources on avait puisé l'azote de l'air et comment les parcelles d'expérimentation avaient été divisées. La place nous manque pour nous étendre davantage.

Voici les résultats obtenus.

| Première pièce (à l'hectare) |            |
|------------------------------|------------|
| Témoin,                      | 8.777 kil. |
| A Parcelle (2.000 kil.)      | 41.515 —   |
| B Parcelle (4.000 kil.)      | 45.250 —   |

| Deuxième pièce (à l'hectare) |            |
|------------------------------|------------|
| Témoin,                      | 9.300 kil. |
| C Parcelle (2.000 kil.)      | 42.440 —   |
| D Parcelle (4.000 kil.)      | 45.400 —   |

Donc, 4.000 kil. de plâtre produisent une augmentation de récolte de 6.473 kil. et de 6.160 kil. suivant les parcelles considérées B et D.

Donc, 2.000 kil. produisent des différences de 2.728 kil. ou de 3.140 kil. suivant la nature des parcelles A et C.

M. Condeminal a vendu sa vendange 35 fr. les 100 kil. ; la valeur des excédents représente par hectare :

| Avec 2.000 kil. de plâtre |             |
|---------------------------|-------------|
| Parcelle A.               | 958 fr. 30  |
| Parcelle C.               | 1.099 fr. » |

| Avec 4.000 kil. de plâtre |              |
|---------------------------|--------------|
| Parcelle B.               | 2.265 fr. 55 |
| Parcelle D.               | 2.156 fr. »  |

Le plâtre ne coûtant que 2 fr. 60 les 100

kil., c'est une dépense variant de 42 fr. à 84 fr. par hectare.

MM. Batanchon et Condeminal ont employé le plâtre exclusivement en épandage avant le dernier labour.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à faire « ce essai de plâtre » dans les conditions de richesse du sol en azote dont nous avons parlé.

Obtiendrons-nous jamais dans l'Anjou, dans le Saumurois, dans les coteaux du Layon, les 315 hectolitres de M. Oberlin et les 115 hectolitres récoltés par M. Condeminal ?

N'en obtiendrons-nous que le 1/4, d'une façon assurée, et par l'emploi de 2 ou 4.000 kil. de plâtre, que ce jour-là sera un jour béni des viticulteurs de l'Anjou.

G. DE LAPOL.

### État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES  
Le 5 janvier. — Gustave-Marie-Clément Pradeau, rue de la Tonnelles.

Le 7. — René-Emile Davignon, place Saint-Michel.

DÉCÈS  
Le 6 janvier. — Martine-Henriette Thoreau de la Martinière, veuve de Charles-Ernest Persac, propriétaire, 70 ans, rue du Prêche.

Le 7. — Berthe-Françoise-Hermanne Gromaire, 2 jours, impasse de Nantilly ; — Pierre Salé, journalier, 79 ans, épouse de Françoise Lectere, à l'Hospice.

### OU A PASSÉ L'ARGENT ?

Dans un précédent article, nous parlions d'une somme de 100.000 fr. — elle est même supérieure — dont le budget municipal se trouve actuellement endetté, et que l'administration ne veut avouer.

Nous avons ajouté que cette somme était due à des ouvriers qui, sur la foi de l'administration, s'attendaient à être payés régulièrement, tandis que depuis plusieurs années, faute de crédits ou bien parce que la caisse municipale est à sec, ces mêmes ouvriers tirent la langue.

Nous maintenons ces deux affirmations et nous disons :

De deux choses l'une :  
Ou bien les travaux dont il s'agit ont été exécutés à la suite du vote des crédits nécessaires à leur solde, et comme ils ne sont pas soldés, où a passé l'argent ?

Ou bien ces travaux ont été exécutés sans le vote préalable des crédits, et alors nous rentrons dans les procédés de l'administration occulte que nous avons déjà flétris.

Dans les deux cas, l'administration ancienne est coupable d'avoir outrepassé ses droits et l'administration actuelle est coupable de maintenir l'éteignoir là où tout le monde réclame la lumière.

Maintenant on nous demande de publier les noms des malheureux ouvriers impayés !

Quand M. Delahaye, député de Chinon, monta à la tribune pour dénoncer les tripotages du Panama : Des noms ! des noms ! cria-t-on de toutes parts. — Votez l'enquête, répondit-il, et vous trouverez les noms !

Dieu sait si l'on en a trouvé, et on en trouvera d'autres.

### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

Lundi 9 Janvier 1893

### LA FILLE DE M<sup>me</sup> ANGOT

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Ch. Lecoq.

Au 3<sup>e</sup> acte, GRAND BALLET DIVERTISSEMENT.

M. Pradeau, Pharmacien Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

### PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY  
Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

**Anémie, Chlorose, Eczéma.**  
20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

On nous pose aujourd'hui la même question que l'on posait alors à M. Delahaye ; on nous demande des noms. Comme lui nous répondons : Votez l'enquête et vous trouverez les noms.

Et si l'enquête établissait que les crédits ont été votés par le Conseil, nous demanderions : où a passé l'argent ?

## PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

## Dernières Nouvelles

### L'AFFAIRE DU PANAMA

D'après les derniers renseignements, le juge d'instruction a entendu, dans la journée d'hier, MM. Fallières, Devès, Hiéronimus, caissier de la Compagnie de Panama, Schmidt, de la Compagnie des chemins de fer du sud de la France.

Il a interrogé très longuement MM. Charles de Lesseps, Cottu, Sans-Leroy, Blondin et Fontane.

A quatre heures, il recevait M. Baihaut convoqué par un mandat de comparution.

D'après les bruits qui courent, M. Blondin aurait avoué avoir touché de la Compagnie de Panama un million soit : 500.000 fr. en 1886, et 500.000 fr. en 1888. Ces sommes auraient été remises par M. Blondin à son ami M. Baihaut.

M. Marius Fontane confirmerait les dires de M. Blondin, quant aux allocations qui lui ont été faites par la Compagnie de Panama.

Quant à M. Baihaut, il nie.

On affirmait, hier soir, que M. Tanon, procureur général, se rangerait à l'avis qui voudrait qu'on convoquât la Haute-Cour.

A la préfecture, on parle, comme chaque soir, d'arrestations et de perquisitions pour aujourd'hui.

### LE CAS SANS-LEROY

Toulouse, 6 janvier. — Des perquisitions ont été faites ce soir chez trois notaires, chez le receveur de l'enregistrement et chez trois banquiers, MM. Ozenne, Klehe et Courtois de Vicoise, au sujet des opérations d'argent effectuées depuis 1885 par Sans-Leroy.

### LA DÉMISSION DE M. LOUBET

Le ministère de l'intérieur fait démentir formellement le bruit de la démission de M. Loubet.

## Dernière Heure

Paris, 7 janvier, 1 h. 20 soir.

Au conseil des ministres de ce matin, M. Loubet a rendu compte des incidents survenus hier au cours de la réunion du Tivoli Vaux-Hall.

En vertu des prescriptions de la loi, un commissaire devait assister à la réunion. Cette prescription, tombée en désuétude, sera désormais appliquée.

M. Tirard annonce que le projet de réforme sur les boissons, adopté par la Chambre donnera un déficit de 22 millions.

Il y aura donc lieu de prévoir des ressources nouvelles. M. Tirard fera à ce sujet des propositions au prochain conseil.

HAVAS.

## ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

### Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

|  |         |
|--|---------|
| Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14 | 1.75    |
| — — — — —                                  | 12 3.00 |
| — — — — —                                  | 10 4.25 |
| — — — — —                                  | 9 5.50  |
| — — — — —                                  | 8 7.25  |
| — — — — —                                  | 7 10.50 |
| — — — — —                                  | 6 14.00 |

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75  
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25  
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25  
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50

Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50  
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

### PATÉS EN GROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

Le plus ancien des médicaments préconisés contre le rhume est la *Pâte de Regnaud*. Aucune préparation de ce genre n'est plus agréable ni plus efficace pour la guérison des rhumes, enrhumements et affections de poitrine. L'emploi simultané du *Sirup de Regnaud* double l'effet de la Pâte.

Le Gérant : G. JOUAUST.



**FAILLITE BÉRITAULT**

MM. les créanciers de la faillite Bérिताult, boulanger à Vivy, sont invités à se réunir le **MERCREDI 11 JANVIER 1893**, à dix heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics. En exécution de l'article 491 du Code de commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Etude de M<sup>e</sup> ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

Le **DIMANCHE 13 JANVIER 1893**, En l'étude dudit M<sup>e</sup> Rouget, notaire,

**La Belle PROPRIÉTÉ DU HAUT-GRAUIS**

Située communes de Langeais et Avrillé, d'une contenance de 102 hectares, dont 80 hectares en bois. Chasse magnifique.

**Corsets sur Mesure**

**M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHATELAIS**

Saumur, 48, Grande-Rue

**CORSETS DE LUXE ET D'USAGE**

Corsets Orthopédiques.

**A LOUER**

en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 14. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie. S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**MAISON**

Rue Verte, 4

Nouvellement restaurée, avec Remise et Ecurie. S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

Le **16 janvier 1893**, à 1 heure du soir,

A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire,

**Deux Maisons**

Et dépendances

Situées à Saumur, rue de la Visitation, n<sup>os</sup> 24 et 26,

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve RUECHE-CHOQUET.

**A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON**

Comprenant : Au rez-de-chaussée, trois pièces, remise, écurie, buanderie, caves; Au premier étage, six pièces; Au deuxième étage, trois grandes pièces, au-dessus vastes greniers;

Jardin d'une contenance de 36 ares avec sources et bassins, bien planté d'arbres de différentes essences;

Basse-cour dans le jardin. Vue splendide sur la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, n<sup>o</sup> 4.

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>**  
Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>me</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Pour Cadeaux (Fêtes et Etrences)

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

**Grande Épicerie Parisienne**

**INBERT FILS**

33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Ducier.

RAYON SPÉCIAL DE

**CONFISERIE FINE**

Fruits glacés

**BOBONS**

DE

**CHOCOLAT**

DEVINCK



**PATÉS**

DE FOIE GRAS  
Et de GIBIERS truffés

Vins Mousseux depuis 1 franc

Bordeaux — Bourgogne

Cognacs, Rhums et Liqueurs

Toutes les grandes marques

A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

**Fantaisies pour Etrences**

Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.

**Fantaisies pour Noël**

Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

**Hôtel Restaurant des TROIS ANGRES**

**A. LIGNAIS**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

**Américain - Tampon**

BREVETÉ S. G. D. G.

**Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre**

**ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE**

**LE MEILLEUR DES TAMPONS**

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Saumur, Imprimerie PAUL GODET.

**Magasins de la Glaneuse**

**GRANDE LIQUIDATION**

**Pour cause de Changement de Domicile**

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'Extension que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n<sup>os</sup> 18 et 20, dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce Hall splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette nouvelle installation que des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la liquidation de presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **Stock considérable** des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que :

**Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soeries noires et couleurs, Ecosais, Bonneterie. Jupons, Pèlerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'oreillers, etc., etc. Objets pour Etrences: Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....**

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.

**ARTICLES SPÉCIAUX POUR OEUVRES DE BIENFAISANCE**

**MAGASINS de la GLANEUSE.**